

SECTEUR 2. EXTENSION DU CIMETIÈRE



Superficie :		0,03 hectare	
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	100%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel

L'extension du cimetière est à prévoir sur le site. Les dispositifs de séparations doivent permettre de respecter l'intimité nécessaire et le caractère traditionnel du bourg.

SECTEUR 3. ESPACE PUBLIC



Superficie :		0,26 hectares	
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
100%	Espace public	0%	Naturel

L'aménagement léger d'une aire de sport et de loisirs est à prévoir.

Le cadre paysager et boisé doit être préservé dans le cadre de l'aménagement mis en œuvre. Le traitement des limites parcellaires par des haies et talus doit être renforcé.